



SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE METROPOLITAIN

RELEVÉ DES DÉBATS de l'atelier thématique « *Mettre en œuvre la sobriété énergétique* »

Mardi 30 novembre 2021 | Visio-conférence

Relevé des débats de l'atelier thématique « Mettre en œuvre la sobriété énergétique »

INTRODUCTION

Rappel des éléments de contexte et propos introductifs

Les participants ont été accueillis par :

Mme Eva FRANGIAMONE. Cheffe de projet Energie Climat de la Métropole du Grand Paris

La Métropole a adopté son Plan Climat Air Energie Métropolitain le 12 novembre 2018. Elle a fixé dans ce cadre plusieurs objectifs stratégiques, parmi lesquels :

- Atteindre la neutralité carbone à 2050
- Réduire massivement les consommations énergétiques : - 50 % en 2050 par rapport à 2005, notamment pour les secteurs résidentiel, tertiaire et du transport
- Obtenir un mix énergétique diversifié et bas-carbone, en portant d'ici 2050 à 60 % la part des ENR dans la consommation d'énergie

La Métropole avance depuis dans la déclinaison opérationnelle de ce document. Elle se mobilise sur différents chantiers en matière de transition écologique. Pour citer quelques actions phares :

- en matière de rénovation énergétique, avec le **pilotage du programme SARE** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), la mise en place d'une **fédération métropolitaine des ALEC** (Agences locales de l'énergie et du climat) pour l'accompagnement des ménages dans la rénovation de leur logement, la mise en place du **programme ACTEE** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) en faveur de la rénovation des bâtiments publics, et le **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)**, également sur la rénovation des bâtiments publics.
- en matière de mobilité durable, avec la mise en place d'une **Zone à Faibles Emissions (ZFE)**, le dispositif **Métropole Roule Propre**, le **Pacte pour une logistique métropolitaine**, l'adoption du **plan vélo métropolitain** et l'extension du dispositif **Vélib'** à tout le territoire métropolitain, ainsi que le développement de **bornes de recharge électriques** via **Metropolis**.
- en matière d'énergies renouvelables, avec l'AIP solarisation, le partenariat avec l'association Energie Partagée dédiée à l'accompagnement de projets citoyens, ou l'étude en cours sur le potentiel de géothermie de surface avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Un guide sur la géothermie de surface a été publié en novembre 2021 en partenariat avec l'ADEME et le BRGM.

De façon à mettre en cohérence l'ensemble de ces initiatives au travers d'un document cadre, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un **Schéma Directeur Energétique Métropolitain (SDEM)**.

L'élaboration de ce document s'inscrit dans un contexte légal. D'après les articles tirés du Code général des collectivités territoriales :

- La **Métropole est responsable de la coordination de la transition énergétique** (article L2224-34)
- *« La Métropole du Grand Paris est chargée de la mise en cohérence des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid. Elle établit, en concertation avec les autorités compétentes intéressées, un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains qui a pour objectif de veiller à leur complémentarité »* (article L5219-1)

Au-delà de cette obligation légale, ce **schéma** va permettre **d'aborder de concert l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie** :

- l'anticipation des **besoins d'évolution** et des **complémentarités** entre **réseaux** de distribution d'énergie métropolitains : électricité, gaz, chaleur et froid
- l'intégration des **énergies renouvelables et de récupération**
- l'évolution de la **maîtrise de la demande en énergie** et de l'efficacité énergétique
- le développement des infrastructures nécessaires aux **mobilités propres**

Ce document doit permettre de fédérer les acteurs pour dépasser le seul regard sur les réseaux de distribution et apporter une réponse intégrée à la problématique de la transition énergétique.

L'ambition du schéma directeur énergétique s'inscrit au croisement des **actions cumulées de tous les acteurs** et de la nécessité de **faire converger les stratégies, les études et surtout les actions**. C'est un schéma pour renforcer une dynamique de travail partenarial. Le SDEM doit poser les bases d'une dynamique de travail pérenne, cohérente à l'échelle de l'ensemble des politiques métropolitaines et intégratrice des **différentes forces vives du territoire, parmi lesquelles** :

- Les syndicats d'énergie,
- Les communes, Les EPT et la Ville de Paris,
- Les services de l'Etat et de l'ADEME,
- Les transporteurs et distributeurs,
- Les acteurs privés
- La société civile

Enfin, ce schéma se veut résolument tourné vers l'action. Le SDEM s'inscrit dans la volonté de la Métropole de poursuivre une approche pleinement opérationnelle. Il vise à créer les conditions favorables au développement de projets et à responsabiliser l'ensemble des parties prenantes du territoire à l'atteinte des objectifs communs de transition énergétique. En particulier, le SDEM poursuit l'objectif **d'identifier des actions dont le portage à l'échelle métropolitaine apporterait une réelle plus-value et d'appuyer les maîtrises d'ouvrage dans le pilotage de leurs contrats et de leurs investissements.**

Rappels sur la notion de sobriété

En amont des échanges avec les participants, des éléments introduisant le concept de sobriété ont été présentés.

La sobriété, de quoi parle-t-on ?

Il s'agit de questionner nos besoins et la faire évoluer vers un moindre impact environnemental, faire évoluer les modes vie individuels et collectifs : « Adopter des **pratiques de modération et de mesure dans les modes de vie**, pour contribuer à une réduction de la consommation des ressources et diminuer nos impacts sur l'environnement et le climat »

- ➔ Réduire le gaspillage, le superflu, l'accumulation
 - ↑ Développer la sobriété énergétique, matérielle, numérique, foncière
 - ↳ Consommer moins et mieux
- ➔ Aller vers la simplicité, la maîtrise, la résilience



Dans le cadre du SDEM et en lien avec l'énergie, le sujet de la sobriété fait nécessairement écho à la **Maîtrise de la Demande en Energie (MDE)** :

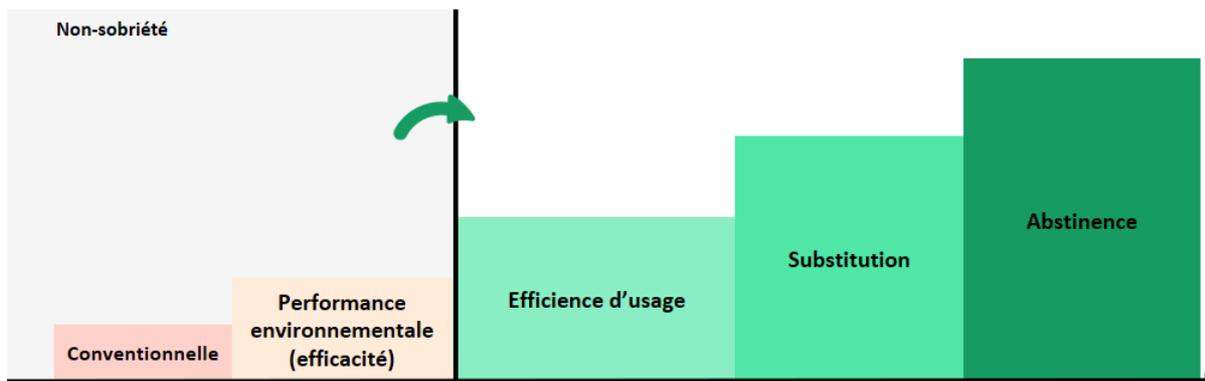
- Anticiper l'évolution des besoins énergétiques pour une meilleure coordination avec les contraintes du système énergétique
- Accompagner la mise en place de mesures de sobriété / efficacité énergétique

- Opter pour des choix de stratégies énergétiques économiquement soutenables, en particulier pour les ménages les plus vulnérables.

« C'est la détermination des usages qui guidera la définition des besoins en matière de consommation et distribution ».

Un lien peut également être fait avec la thématique n°5 « Articulé la planification énergétique avec les documents d'urbanisme ». A ce titre, la **rénovation énergétique des bâtiments** constitue également un levier d'action important sur le parc tertiaire comme résidentiel.

Exemple des politiques visant à modifier les pratiques de mobilité:



Retours d'expériences des acteurs métropolitains

L'atelier a fait l'objet du retour d'expérience suivant :

- **Alexis DRZEMCZEWSKI, Responsable du pôle territoires et transitions | Agence locale de l'énergie et du climat – MVE**

L'Agence locale de l'énergie et du climat – MVE met en place une diversité de démarches contribuant aux enjeux de sobriété énergétique :



Défi « Déclics -énergie » est une démarche consistant à proposer à des équipes de foyers d'atteindre 8 % d'économie d'énergie et d'eau sur une période de chauffe, par rapport à leur consommation de référence, via la mise en place d'écogestes.

Cible : Grand Public



« **Ensemble pour l'énergie** » est un guichet unique permettant d'orienter le particulier en situation de précarité énergétique vers les solutions les plus adaptées à ses besoins : rendez-vous conseil, visite, diagnostic à domicile, etc.

Cible : Publics en situation de précarité énergétique



Défi « Les éco-mômes » vise à former et accompagner les éducateurs des accueils de loisirs à sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable et à mettre en place de nouvelles pratiques

Cible : Educateurs et enfants



Guide d'usage « Groupe scolaire - Les Boutours ». L'Agence locale de l'énergie et du climat – MVE a produit plusieurs guides d'usages à destination des personnels d'établissements scolaires afin de faciliter la gestion et la maintenance de ces bâtiments.

Cible : Agents des communes

En conclusion de cette présentation, il est rappelé les points suivants :

- De manière générale, plus l'accompagnement est fort, adapté et continu sur la durée, plus les actions portent leurs fruits.
- Il ressort comme une évidence que la bonne compréhension des enjeux de la sobriété, en résonance avec ses réalités, facilite le passage à l'acte et que les publics ciblés sont plus à même de s'approprier les projets s'ils ont du sens pour eux, s'ils les valorisent et s'ils entrent dans leur temps d'organisation.

-
- Il existe une réelle interrogation sur le compromis entre la massification et l'accompagnement de proximité au regard des moyens à disposition.
 - Enfin, il convient de bien intégrer le corollaire de la sensibilisation et de la préparation de l'amont au passage à l'action pour atteindre les objectifs, et encore plus spécifiquement sur des thématiques difficiles d'accès à premier abord telles que l'énergie et le climat.

RESTITUTION DES DEBATS

Propositions d'actions issus des travaux des sous-groupes

Contrairement à l'efficacité ou à l'utilisation de renouvelables, la sobriété ne s'appuie pas sur des aménagements techniques mais sur des choix de vie conduisant à réduire voire à supprimer le service énergétique lui-même, en questionnant les normes actuelles. Efficacité et renouvelables laissent espérer une continuité des modes de vie quand la sobriété énergétique se distingue par sa dimension essentiellement sociopolitique, impliquant une remise en cause des habitudes de consommation qui structurent nos sociétés industrialisées.

L'association Négawatt, engagée pour la transition énergétique, est l'une des premières à avoir établi une définition de la sobriété. Au cœur de sa démarche se trouve l'articulation entre, d'une part, le recours à des énergies renouvelables et la recherche d'« efficacité » définie comme l'optimisation des consommations (matières, énergie) pour un même service et un même niveau de consommation finale, et, d'autre part, la « sobriété » au sens de modération de cette consommation, par des changements de comportements. Selon cette approche, la recherche de sobriété est complémentaire de la recherche d'efficacité.

Afin d'échanger et d'identifier des éventuelles actions à intégrer au SDEM, les participants ont été invités à répondre aux questions suivantes :

- Quels freins à la mise en œuvre la sobriété énergétique (représentations sociales/culturelles, priorités politiques données à la croissance, à l'évolution technologique, etc.) ?
- Quels leviers (changement de comportement, exemplarité des collectivités, récit de société, etc.) ?
- Quelles attentes ? Quelles politiques métropolitaines (et infra-métropolitaines) de sobriété énergétique ?
 - o Quelles actions ?
 - o Quelle mobilisation ? sensibilisation ?
 - o Quel soutien aux initiatives ?

Définir une politique territoriale de sobriété énergétique :

Propositions d'actions des participants :

INTITULE DE L'ACTION	OBJECTIFS POURSUIVIS	PILOTE(S) / MAITRE(S) D'OUVRAGE	LEVIERS POTENTIELS DE LA METROPOLE	PARTENAIRE(S) POTENTIEL(S)
Définir le périmètre d'intervention prioritaire de la politique territoriale de sobriété énergétique à l'échelle métropolitaine : Quid de la prise en compte des enjeux de mobilité ? Quid des publics cibles ?	Définir le cadre d'une future politique territoriale de sobriété énergétique	MGP, fédérations des ALEC, EPT	-Planification	Associations d'éducation à l'environnement, etc.
Mettre en place une étude des ressorts du changement de comportements	Identifier les leviers au changement	MGP	-Etudes	
Accompagner spécifiquement les publics en situation de précarité énergétique (éventuellement en les ciblant au travers d'une analyse géo-décisionnelle)		EPT, MGP,	-Ingénierie facilitatrice -Sensibilisation, communication	ALEC, CCAS
Engager et soutenir des démarches à destination des agents et bâtiments du patrimoine public	Démontrer le souci d'exemplarité des collectivités	MGP, EPT, communes	-Animation de partenariats -Sensibilisation, communication	
Identifier les modalités d'accompagnement du tertiaire privé : sensibilisation, écogestes, challenge	Cibler l'ensemble des publics	EPT, communes, ALEC	-Etudes -Sensibilisation, communication -Subventions	MGP, DR ADEME

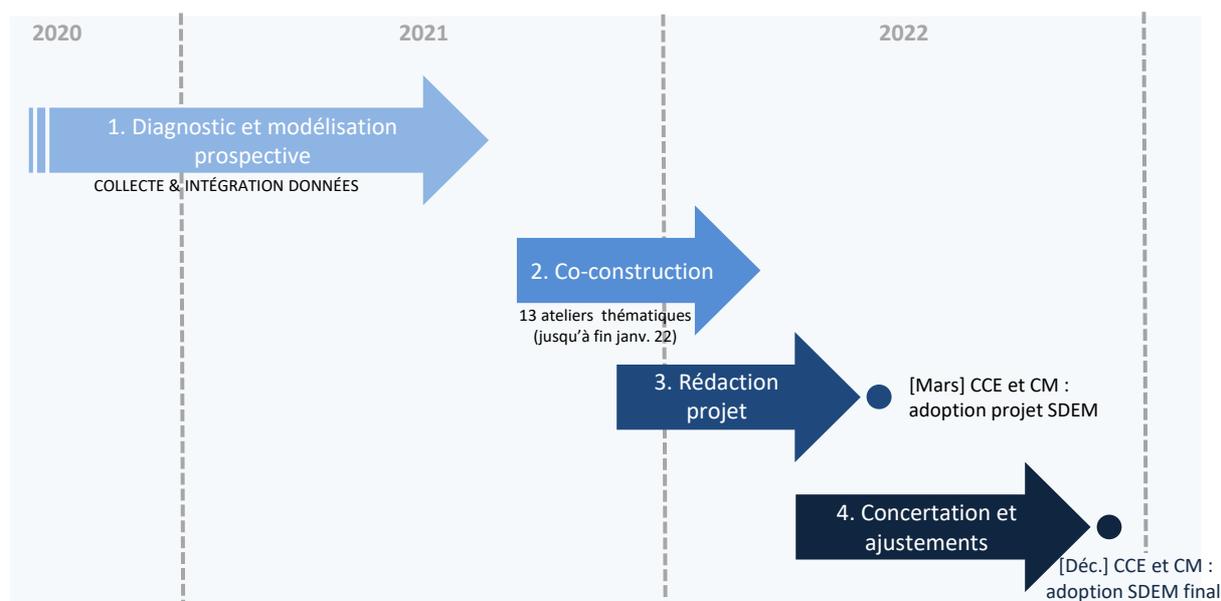
N.B. Les pistes d'actions figurant ci-dessus ont été proposées par les participants de l'atelier, issus d'une diversité d'entités (collectivités, syndicats, énergéticiens, etc.). Elles ont pu être reformulées et complétées, notamment lorsqu'un porteur d'action émergeait « naturellement » du fait de ses compétences, sans présager de sa prise en charge effective de l'action concernée. Pour la plupart des idées d'actions, des types de leviers actionnables par la Métropole ont également été proposés. Ces pistes d'actions vont faire l'objet d'un travail de sélection (notamment au vu des objectifs du Plan Climat de la Métropole et des moyens associés au SDEM), de regroupement, d'approfondissement, de croisement (notamment avec les éléments collectés au sein des autres espaces de co-construction du SDEM) et d'arbitrage. Le résultat de ce travail, nécessairement différent de la première approche proposée ci-dessous, sera intégré dans le projet de Schéma Directeur Énergétique Métropolitain, dont une première version sera produite d'ici mars 2022.

Les destinataires de ce compte rendu sont invités à adresser à la Métropole les compléments qu'ils souhaiteraient voir apporter à ce travail de pré-identification des actions à faire figurer dans le SDEM.

PROPOS CONCLUSIFS

Les temps forts de la suite du processus

Un calendrier visant l'adoption du SDEM fin 2022.



Des ateliers thématiques permettant de donner corps à une stratégie opérationnelle partagée et co-portée

THEMATIQUES	DATES
Thématique 1 – Faire évoluer les réseaux de manière cohérente et coordonnée	
Créer et développer les réseaux de chaleur urbains	9 novembre 2021
Développer les synergies entre les différents réseaux énergétiques	25 novembre 2021
Thématique 2 – Engager l'évolution du mix énergétique métropolitain dans les faits	
Développer le biogaz et l'hydrogène bas-carbone	22 novembre 2021
Développer la géothermie, principal potentiel métropolitain	2 décembre 2021
Massifier le développement d'infrastructures énergétiques solaires	7 décembre 2021
Valoriser les énergies fatales	A définir
Thématique 3 – Maitriser la demande en énergie	
Engager des initiatives concourant à la sobriété énergétique	30 novembre 2021
Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du bâti résidentiel	14 décembre 2021
Soutenir l'amélioration de la performance énergétique du secteur tertiaire	17 décembre 2021
Thématique 4 – Développer une mobilité bas carbone	
Développer une mobilité décarbonée	24 janvier 2022
Thématique 5 – Articuler la planification énergétique avec les documents d'urbanisme	
Intégrer les enjeux énergétiques dans les documents d'urbanisme et outiller les aménageurs/promoteurs	27 janvier 2022
Thématique 6 – Innover à l'échelle métropolitaine : stockage, gestion intelligente et open data	
Innover dans le domaine de l'énergie à l'échelle métropolitaine	11 janvier 2022

REMERCIEMENTS

La Métropole remercie l'ensemble des participants à l'atelier, représentants des structures suivantes : Agence locale de l'énergie et du climat – MVE ,Conseil départemental du Val-de-Marne, EDF, ENGIE, Eurométropole de Strasbourg, EPT Plaine Commune, EPT Vallée Sud - Grand Paris Institut Paris Région - AREC île-de-France, La Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Métropole de Lyon, SIGEIF

La Métropole du Grand Paris souhaite tout particulièrement remercier M. DRZEMCZEWSKI pour son intervention.

CONTACTS

Pour toute question ou remarque, veuillez contacter :

Gabriel GOLL , Chargé de mission transition énergétique	01 82 28 78 30	gabriel.goll@metropolegrandparis.fr
Eva FRANGIAMONE , Cheffe de projet Energie Climat	01 82 28 78 46	eva.frangiamone@metropolegrandparis.fr